

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.
Hors du département, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
ou à :
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de
l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 22 décembre 1847.

DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

(Voir le Censeur du 22 décembre.)

Par la maison de retraite pour les pécheurs ecclésiastiques, les jésuites finiront par avoir le clergé paroissial tout-à-fait à leur dévotion. Les prêtres qui ont la conscience chargée et qui craignent de s'épancher dans le sein d'un confrère du canton ou du département, vont trouver les révérends pères, passent quelques jours dans leur maison, — en payant, bien entendu, — et sortent absous, sans avoir eu l'humiliation de s'ouvrir à un collègue ou au grand-pénitencier du diocèse. Les jésuites sont donc les confesseurs des prêtres comme ils ont été ceux des rois. Et à qui fera-t-on croire qu'ils ne profitent point de cette position pour façonner à leur guise notre clergé et lui enlever tout caractère national ?

La maison de retraite pour les pécheurs laïques, est ouverte aux gens du monde qui, moyennant finances, désirent passer quelques jours dans la solitude et y déposer le bilan de leurs fautes. Tel ou tel qui n'oserait se confier au curé ou au vicaire de sa paroisse, va trouver un révérend père jésuite, et règle avec lui ses affaires spirituelles.

Les jésuites sont très faciles pour l'absolution, et l'homme du monde (croyant) est enchanté d'avoir affaire à de si bons prêtres, qui comprennent si bien la fragilité humaine, et qui donnent de si faciles pénitences. Mais aussi c'est alors que commence l'action de l'homme de la compagnie de Jésus, action indirecte et indéfinie dans les commencements, tenace et énergique lorsqu'elle est bien établie. Que le pénitent des jésuites soit à un degré élevé ou bas de l'échelle sociale, il est devenu leur homme-lige, leur chose, et ils le feront mouvoir à leur guise tant qu'il sera croyant et pratiquant. C'est là aussi que se nouent ces intrigues de successions, de legs et de donations. Que de notaires, d'avoués, de médecins, de domestiques, de valets de chambre ou de parents ont été changés ou écartés sans pouvoir se rendre compte du motif, et par la seule influence des maisons de retraite !...

Pour les femmes, il y a les nouvelles maisons des dames de Saint-François-Régis, dont la maison mère est à Lalouvesc (Ardèche); et, dans celle qui est à Fourvières, il y a quelquefois vingt, trente dames de Lyon en retraite. Ces religieuses sont des jésuitesses proprement dites, et leur constitution est exactement la même que celle des jésuites. Mais nos Lyonnaises vont en foule, et de préférence, à la maison de la rue Sala : c'est là que dans une église neuve, aussi coquette que riche, elles aiment à rencontrer nos bons pères.

Puis, le monastère des clairistes, la chapelle desdites, tout cela est tout près, sous la main, pour ainsi dire, et ajoute un parfum de plus à l'atmosphère mystique de la maison ecclésiastique. Les petits parloirs du rez-de-chaussée sont des confessionnaires véritables, et là se rachètent le matin beaucoup de nos dames qui ont follement dansé la veille.

Petites choses ! dira-t-on, misères cléricales ! etc. Ne vous y trompez pas cependant, c'est par nos femmes que les jésuites ont un pied partout à Lyon, au conseil municipal comme au conseil départemental, à la préfecture comme à la mairie, au Palais-de-Justice comme à la Bourse; et nous pourrions citer tel grand administrateur qui n'a point de secrets pour sa femme, laquelle n'en a pas non plus pour tel révérend père. La tactique des jésuites à Lyon est celle-ci : Nous sommes prêtres, nous sommes citoyens français, nous jouissons de nos droits; nous sommes propriétaires comme citoyens et non comme congrégation; nous prêchons, confessons et disons la messe comme prêtres agréés dans le diocèse par l'autorité épiscopale et non comme jésuites. Voulez-vous nous définir ce que vous entendez par jésuite, et nous dire quelle est la limite où le prêtre finit et le jésuite commence ?

Voici ce que les gros bonnets de nos maisons lyonnaises ont répété plusieurs fois, et ils ont raison, il faut le reconnaître. Du moment qu'un jésuite renie son titre pour ne conserver en public que celui de prêtre, il n'y a guère moyen de lui prouver qu'il est jésuite, qu'il a juré obéissance, soumission absolue à un général résidant à Rome. Dans ce cas, le jésuite ment, et ment impunément; mais il ment pour la plus grande gloire de Dieu. Lorsqu'un prêtre appelé aux fonctions enseignantes se refuse à prêter le serment exigé par les ordonnances de 1828, on peut dire : Voici un jésuite, ou un membre d'une congrégation quelconque non autorisée; et l'on ne se trompe point. Mais qui pourra exiger d'un prêtre demandant à un évêque un *celebret* (permission de dire la messe) ou une autorisation de résidence dans le diocèse (résidence comme prêtre, bien entendu), qui pourra exiger, disons-nous, le serment anti-jésuitique ? qui ? Personne. Les évêques seuls, s'ils avaient le sentiment national, s'ils marchaient avec le siècle, ainsi que quelques uns le prétendent, les évêques seuls pourraient dire aux jésuites : « Prêtres, vous n'administrerez pas les sacrements dans nos diocèses, vous ne prêcherez point, vous ne confesserez point; ou vous renoncerez à un ordre que les lois du royaume ont hanni, et dont le seul nom agite et soulève les populations. Nous ne vous condamnons point, nous n'avons pas mission pour vous juger; mais vous êtes une cause de discord dans notre troupeau, retirez-vous ! » Alors, le règne des

jésuites tirerait à sa fin; mais tant qu'ils pourront s'appuyer sur la complicité épiscopale, les jésuites ne céderont pas, et nous mettons le pouvoir au défi de faire ce que demandait la cour royale de Paris, présidée par M. Séguier, dans son arrêt du 18 août 1826, sur la dénonciation de M. de Montlosier.

Lorsque la haute police arriverait avec son expulsion, elle ne trouverait que des prêtres, des citoyens, et pas un jésuite. C'est là le nœud gordien de l'affaire, nœud que le radicalisme seul pourrait dénouer.

Eh quoi ! dira-t-on, ces grands confesseurs de la foi cachent leur nom, leur qualité, et s'abritent des lois sous la soutane nationale séculière ! Mais c'est une lâcheté. Non, Messieurs; les constitutions de Loyola autorisent cette restriction mentale. Le jésuite revêt bien l'habit de mandarin en Chine, et se dit bien idolâtre quand il le faut; il peut donc bien se dire prêtre français seulement à l'homme de l'autorité qui viendra lui demander naissance... s'il est jésuite.

M. Guizot a eu beau dire à la tribune : « Leurs principales maisons sont fermées, leurs noviciats sont dispersés; nous sommes d'accord avec le saint-siège, etc. », les jésuites n'ont pas bougé, et se sont bien divertis de la bonhomie publique, parlementaire, ou écrivassière, qui se payait de cette monnaie. Les jésuites sont forts de leurs droits comme prêtres, et ils ne reculeront pas d'une semelle. Aussi leurs maisons du Puy, de Marseille, de Grenoble, de Toulouse, etc., s'arrondissent avec une grâce toute particulière; toutes les bénédictions du Seigneur y tombent, et, moyennant le droit de mutation payé à la mort de chaque propriétaire prétendu, on n'a pas à crier à la congrégation ni aux biens de main-morte. Ils forment des sujets qu'on envoie déprotestantiser l'Allemagne, la Suisse, la Russie et surtout l'Angleterre, principalement l'Angleterre, cette grande hérétique. Quant à nos protestants français, qu'ils se tiennent bien : plus tard on comptera avec eux; mais, en attendant, on est jésuite... de par la liberté.

L'église française supportera-t-elle long-temps des auxiliaires aussi compromettants, et les évêques, qui doivent déjà voir à l'horizon poindre l'orage, ne prendront-ils pas, en bons pasteurs, des mesures ? C'est ce que l'avenir nous dira. Mais nous voilà bien loin des couvents lyonnais du National et du Siècle, et nous avons encore à en parler.

(La suite à un prochain numéro.)

Banquet réformiste de Vienne.

(SUITE.)

Nous avons oublié de dire hier que M. Marion, député de l'Isère, avait, par une lettre formelle, adhéré complètement à la pensée du banquet, et qu'une indisposition l'avait seule empêché de se rendre à la manifestation viennoise.

Nous reprenons la publication des toasts dans l'ordre où ils ont été prononcés.

M. LE DOCTEUR LORTET, de Lyon : *A l'alliance des réformistes dauphinois et des réformistes lyonnais !*

Je dois vous exprimer d'abord avec quel plaisir nous nous retrouvons au milieu d'anciens amis qui n'ont jamais fait défaut à notre appel.

Les Lyonnais sont toujours disposés à fraterniser avec les Dauphinois, à partager leurs fédérations, où brillent le courage, l'ordre, le bon sens dans le bon cœur, ainsi que le dit notre historien Michelet. Ils n'oublieront jamais leur vieille et constante amitié; elle a été mise à l'épreuve dans toutes les luttes pour la défense de nos libertés.

Le mouvement c'est la vie; la vie c'est la condition du mouvement, soit chez les nations, soit chez les individus. Les conservateurs, qui tout mouvement épouvante, ne ressemblent pas mal à ces malades qui sont effrayés des palpitations de leur cœur et des pulsations de leurs artères.

Les gouvernements sages entretiennent la vie et régularisent le mouvement. Les autres voudraient suspendre la vie et obtenir une immobilité semblable à celle de la mort. Mais leurs efforts échouent toujours; ils ne peuvent annuler les lois qui régissent les sociétés humaines.

On a voulu narcotiser la nation. On a supprimé tous les excitants indispensables à l'entretien de la vie morale et intellectuelle. Le mouvement spontané du corps social a été remplacé par celui d'une machine compliquée.

Depuis quelques années nous vivons de la vie de nos maires, de la vie de nos préfets, de la vie de nos ministres, et jamais de notre vie propre.

L'administration excite ou suspend les mouvements de tout ce qu'elle tient dans ses fils, et pense ainsi diriger la vie nationale. Dans son aveuglement, elle est semblable à ce mécanicien qui, à l'aspect de sa locomotive, s'écrie : « J'ai fabriqué un animal semblable à ceux de la création. » Nous savons tous comment fut punie l'arrogance de Prométhée.

On a isolé, séquestré chaque fraction de la nation, les départements, les arrondissements, les communes. On aurait voulu appliquer le système cellulaire aux individus, empêcher que deux citoyens vécussent en communauté d'idées, obtenir enfin que chacun vécût seul, enfermé dans son égoïsme. Quel moyen plus efficace de faire prosterner la nation aux pieds du veau d'or, que d'ouvrir l'arène à toutes les spéculations, à tous les jeux ? Avec l'or, on a brisé les liens de l'opinion, les liens de l'amitié, ceux même de la famille.

Pour mieux organiser l'asservissement de la pensée, afin de perpétuer cet esclavage, on a dû transformer l'instruction publique en un rouage docile de la machine. Le moteur principal est une éducation jésuitique basée sur l'espionnage réciproque. L'obéissance passive obtenue par la crainte d'un espionnage secret et continu, voilà ce qu'on appelle le sublime de l'ordre et de la discipline ! On dit même que notre corps enseignant doit être à l'avenir une congrégation de célibataires. On ajoute que ce projet sourit à un homme qui doit la vie à l'abolition momentanée et révolutionnaire du célibat des prêtres.

Pour obtenir de tous les fonctionnaires cette annihilation de la pensée et de la vie morale, cette soumission absolue au mouvement artificiel des rouages, il a fallu payer un tel sacrifice, toujours pénible à l'homme. Appel a été fait à tous les hommes habiles, à tous les talents sans conviction, sans foi, sans courage. Mais un budget monstrueux n'a pu satisfaire leurs appétits; de là les vols audacieux, les prévarications scandaleuses.

Effrayé de se sentir lui-même pris dans des pièges si bien déguisés, le ministère a le premier proclamé la corruption de la nation française. On

l'a tant et tant répété, qu'elle a fini par le croire. Quel moyen plus efficace de détruire l'énergie d'une nation que de lui persuader qu'elle est immorale, corrompue sans espoir d'amélioration, que de lui faire perdre toute estime pour elle-même ?

Lorsqu'il a cru l'engourdissement du corps social assez profond, il a voulu exposer la France aux sarcasmes de l'Europe étonnée. Il s'est écrié : O sainte alliance ! là voilà cette France qui vous épouvantait; sa vie est réduite à des mouvements mécaniques, ses membres n'obéissent qu'au galvanisme administratif; l'ambition a étouffé tous les nobles sentiments; la jeunesse est préparée pour la servitude; la décomposition, la dépravation morale, signe certain de la mort sociale, est déjà évidente; même la voix de l'honneur ne se fait plus entendre !

Cette traîtrise dénonciation a réveillé la France. Et pourquoi ne se réveillerait-elle pas ? L'Italie dormait depuis long-temps.

Profitez de ce réveil. Que les citoyens agissent au lieu de laisser fonctionner les machines; qu'ils renouent à l'aliénation de leur intelligence et de leur volonté. L'exercice de la volonté, de l'intelligence, et le travail doivent suffire à satisfaire toutes les ambitions. Que l'éducation nationale ait sa base dans l'éducation de la famille; que l'enseignement du père soit toujours un enseignement pour le fils.

La corruption générale est un mensonge. Combien de fonctionnaires témoignent dans nos réunions qu'ils n'ont pas fait commerce de leur indépendance, et préfèrent une destitution honorable ! La corruption politique et même domestique est seulement mise en évidence; elle disparaîtra. Ne sait-on pas que l'écume retombe au fond du vase lorsqu'elle n'est pas enlevée ?

La France est tirée de sa somnolence. La diversité des opinions n'a rien qui doive effrayer; leur lutte achèvera son réveil. L'unité absolue des pensées, des opinions politiques, est aussi impossible que l'uniformité des figures; mais ce qui est possible, c'est de hâter l'émancipation de la pensée, de provoquer la sincérité des opinions politiques, leur tendance vers un but commun, la réclamation de ces droits imprescriptibles que nous devons transmettre à nos enfants.

Concentrons nos efforts vers un seul but, non pour mendier, mais afin d'obtenir les réformes exigibles.

A la fédération de toutes les opinions politiques progressives !
A l'alliance des réformistes dauphinois et des réformistes lyonnais !

M. HENRI FLEURY, de Tarnay : *A la sincérité, à la vérité des institutions représentatives ! à la probité gouvernementale !*

Messieurs,

Tout gouvernement, quelle que soit sa forme, quel que soit son nom, qui déserte le drapeau sous lequel il combat et renie le principe qui lui donna l'existence, porte en lui, par ce seul fait, le ver rongeur qui doit le détruire.

Tout gouvernement qui ne s'appuie pas essentiellement sur la probité ne peut avoir et n'aura qu'une durée éphémère.

Où, les autels du mensonge, comme les autels des faux dieux, tombent nécessairement, fatalement, à un jour donné, devant la raison publique et la conscience des peuples.

Saint Louis, ce prince si sage que ses ennemis eux-mêmes le prirent souvent pour médiateur dans les querelles qui les divisaient, saint Louis avait coutume de dire, lorsqu'il rendait la justice sous le chêne historique de Vincennes, que la probité chez le souverain est bien plus importante encore que chez le simple citoyen, attendu que c'est ordinairement sur son chef que le peuple se modèle.

Grandes et sublimes paroles qui, hélas ! sont demeurées lettre morte pour la plupart de ses fils dégénérés ! Ne pensez-vous pas avec moi, Messieurs, qu'il est bien loin de nous le temps où un roi de France rendait la justice ? Sans remonter beaucoup le cours des âges, et en ne déroulant à vos yeux que les dernières pages de nos annales, quels hauts et terribles exemples n'ai-je pas à vous montrer des catastrophes qu'entraînent à leur suite l'oubli des principes, l'oubli de la foi jurée !

Cependant un sentiment pénible, un sentiment indicible m'agite, et je sens ma voix trembler au fond de ma poitrine à l'instant où je vais rappeler à vos souvenirs la lamentable histoire de ces trois grandes monarchies qui, en moins d'un demi-siècle, couvrirent le monde de leurs débris et l'ébranlèrent jusqu'en ses fondements, parce qu'elles avaient parjuré de solennelles promesses.

En effet, Louis XVI, ce chef d'une dynastie qui semble aller se perdre dans la nuit des temps, porte sa tête sur un échafaud ! Qu'avait-il donc fait ce monarque, à qui l'histoire n'a pas refusé la probité de l'homme privé, les vertus du père de famille ?

Ce qu'il avait fait, Messieurs ? Il avait juré une constitution, et il avait oublié son serment !

Napoléon, ce grand capitaine, qui résumait en lui le génie de tous ces hommes illustres dont l'antiquité s'est plu à nous raconter l'histoire, tacticien comme Annibal, conquérant comme Alexandre, législateur comme Charlemagne, grand orateur, grand historien comme Jules-César ! Pourquoi est-il tombé ce colosse ? Serait-ce parce qu'un jour, devant ses pas, se rencontra un homme appelé Wellington ? Non, mille fois non, Messieurs ; car derrière lui se serait encore dressée la nation française tout entière, et ses aigles se fussent relevées majestueuses et triomphantes comme aux temps de Marengo, de Wagram et d'Austerlitz. Mais le soldat de l'armée d'Italie avait failli à son principe ; le vainqueur des Pyramides avait voilé les lauriers de son front sous une couronne impériale, et fait disparaître l'épée du consul sous les plis d'un manteau de pourpre ! Et, plus près de nous, voyez ce vieillard, dont le bandeau des rois ne ceint plus la tête, allant demander à l'Angleterre, cette Carthage moderne, un asile et un tombeau, traînant à sa suite deux rois sans couronne et la petite-fille d'une femme qui s'appela Marie-Thérèse ! N'avait-il pas, lui aussi, ce vieillard, manqué à son principe en trahissant la promesse jurée à Reims sur les Évangiles sacrés ?

Et c'est en présence de telles leçons, de pareils cataclysmes politiques, passez-moi le mot, en présence de tant de sceptres brisés et de tant de familles royales qui courent dispersées à la surface des deux mondes, que vous, ministres de la grande politique, vous vous endormez tranquillement sur l'oreiller du mensonge et de la corruption !

Mais, pour me servir des paroles de l'Écriture, vous avez donc des yeux pour ne pas voir ? vous avez donc des oreilles pour ne pas entendre ?

Nautonniers imprudents, qui gouvernez le vaisseau de l'État, ne vous fiez pas à un calme passager et fallacieux, né de la peur que vous avez hypocritement exploitée; les écueils sont fréquents, et les mers sont profondes !

Peut-être, ministres prévaricateurs, — car je veux bien accepter ici la fiction parlementaire, quelque diaphane que vous l'ayez faite, — peut-être aurez-vous l'audace de prétendre que vous agissez selon la loi du principe qui vous donna l'être. Eh bien ! examinons froidement, si toutefois la chose nous est possible, et votre principe et vos actions.

Vous êtes nés des pavés nationaux de juillet, et de ces mêmes pavés vous avez construit les bastilles qui entourent la capitale.

Vous, enfants de la presse, qui seule cependant vous éleva sur le pavé, vous fit sortir du rang obscur où le sort vous avait jetés, vous l'avez baïonné avec la complicité morale; vous l'avez étouffée sous les lois de septembre; enfin, vous l'avez ensevelie sous celle plus perfide encore des annonces judiciaires.

Vous nous avez annoncé avec emphase, — car les promesses vous coûtent

tent peu, — toutes les douceurs d'un gouvernement à bon marché, toutes les joies d'une prospérité toujours croissante, et nous n'avons savouré jusqu'ici que la prospérité toujours croissante d'un budget de tantôt deux milliards!

Quand, vous enveloppant de votre manteau d'austérité, vous faisiez retentir les grands mots de probité, de vérité, de sincérité, qui aurait pu s'attendre, grand Dieu! à voir l'agiotage, sans vergogne et sans masque, étalant effrontément ses hontes à la face de tous, mettre en péril la fortune publique sous vos propres yeux; à voir des hommes que naguères encore vous appeliez Monseigneur venir jusque sur la sellette d'une cour des pairs dérouler les turpitudes de leur vie dans les drames étonnants d'un procès criminel; à voir la dilapidation remonter si haut, si haut, qu'on n'ose vraiment arrêter ses regards sur d'aussi énormes scandales!

Et la pureté des élections, sans laquelle le gouvernement représentatif n'est qu'une amère dérision, ne la réclamiez-vous pas vous-mêmes, avec colère, de vos adversaires, aux jours de cette coalition qui, plus tard, devait vous servir de marchepied pour escalader le pouvoir, qu'est-elle devenue entre vos mains?

Ah! ne serait-ce pas que vous prophétisiez votre propre histoire alors que vous flétrissiez la Restauration pour avoir suborné le pays comme un faux témoin?

Entre l'hyppocrisie et la défection, il vous faut choisir, car c'est vous, monsieur Guizot, qui avez écrit dans une circulaire adressée aux préfets le 28 septembre 1850 :

« Comme la charte, les élections, désormais, doivent être une vérité. Le temps n'est pas si éloigné où la puissance publique, se plaçant entre les intérêts et les consciences, s'efforçait de faire mentir le pays contre lui-même et de le suborner comme un faux témoin. Il faut que les pouvoirs s'honorent pour s'affermir. »

Où, sans doute, il faut que le pouvoir s'honore pour s'affermir; mais pourquoi faut-il aussi que l'homme qui professa de semblables maximes se conduise aujourd'hui de telle sorte que le rouge nous en monte au front?

Ah! qu'est devenue la France en vos indignes mains! Ah! qu'est devenue cette France que François I^{er} pouvait consoler après la défaite de Pavie en lui disant que tout était perdu, mais que l'honneur était sauf!

Et cette estime dont jouissait notre patrie parmi tous les peuples, qu'en avez-vous fait?

La Pologne abandonnée, Ancône évacuée, la Galicie mise en coupe réglée! Et la Suisse, cette sœur de la France, cette gardienne de nos frontières, vous n'avez pas eu honte de faire passer, cauteleusement, à la faveur de la nuit, des armes aux ennemis de sa liberté, que dis-je? de sa liberté! aux ennemis de toutes les libertés!

Après ce tableau sommaire mais fidèle de toutes vos lâchetés, un seul trait suffira pour prouver aux plus incrédules jusqu'à quel point vous êtes descendus bas dans l'opinion des gouvernements de l'Europe.

Hier encore vous offriez votre médiation, vous cherchiez à faire agréer vos secours au plus faible des potentats de la péninsule italique, et vos offres ont été repoussées avec autant de dédain que de méfiance. Pie IX refuse de souiller à votre contact la grande œuvre de régénération qu'il a entreprise; le soldat du Christ ne veut rien avoir de commun avec les ministres de cette France que l'on appelait jadis la fille aînée de l'Eglise!

Ah! si, en des jours de calamité et de deuil, la coalition de toutes les forces militaires de l'Europe réunies en faisceau nous a fait passer une fois, une seule fois, sous les fourches caudines de la guerre, du moins fûmes-nous accablés sous le nombre; du moins la nation fut rapportée sur son bouclier; du moins, comme les Spartiates aux Thermopyles, les flèches de nos ennemis obscurcissaient le soleil par leur multitude. Mais vous, ministres éhontés, il vous était réservé de faire passer la France sous les fourches caudines de la paix à tout prix!

Je m'arrête, Messieurs; non, certes, que le sujet fasse défaut, mais le courage me manque, et j'ai dégoût de remuer plus long-temps une semblable fange!

J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer le toast suivant : A la sincérité, à la vérité des institutions représentatives! à la probité gouvernementale!

M. KAUFFMANN, rédacteur du Censeur : A la dignité de la France!

La rougeur vous monte au front, le cœur se serre, quand on pense à ce qu'on a été et qu'on regarde ce qu'on est. Qu'ont-ils fait de la France ceux qui nous gouvernent? Qu'ont-ils fait de cette France toujours généreuse dans ses jours de gloire, toujours digne, toujours grande dans ses malheurs? Qu'en ont-ils fait de cette France qui a reçu du ciel la mission d'éclairer, d'affranchir la terre, et qui, pour remplir ce rôle si noble, emploie tour à tour la plume de ses écrivains, le pinceau, le burin, le ciseau de ses artistes, les armes de ses soldats? Qu'en ont-ils fait de cette France qui, combattant pour des idées, victorieuse ou battue, les sème toujours, laissant au soleil de l'intelligence le soin de les faire germer et de les mûrir? Qu'en ont-ils fait de cette France qui peut compter parmi ses plus grands succès d'avoir vu les peuples qui l'avaient vaincue pleurer eux-mêmes sur leur victoire?

Ils en ont fait une diplomate intrigante, sans talent et sans dignité. Ils en ont fait une quêtuse de dots dans les cours étrangères. Ils en ont fait la dame de compagnie, la suivante de l'Angleterre. Pour comble de misère, de dégradation, de honte, ils en ont fait le valet de ce bourreau qu'on appelle la sainte-alliance.

Il y a des hommes d'intelligence qu'un affreux malheur vient frapper tout-à-coup. Ils tombent accablés, anéantis sous le poids de l'infortune, la vie matérielle n'est pas éteinte, et quand ils se relèvent impuissants à supporter la douleur, ils essaient d'oublier en se jetant dans l'ivresse. Cela est bien triste, bien décourageant pour l'humanité. Cependant cet exemple a séduit, a entraîné ceux qui gouvernent la France; ils ont dénié à la nation ses droits politiques, ils lui ont refusé la liberté, ils ont compromis son nom, abaissé son drapeau, traîné sa gloire dans la fange, humilié ses souvenirs, et, pour lui faire boire l'oubli, ils ont noyé ces hontes dans la coupe des intérêts matériels dont ils ont préché toujours la prédominance! Eh bien! ces intérêts matériels ont trahi leur infame pensée; il semble que Dieu n'ait pas voulu les faire complices d'une indigne combinaison; la nation se réveille après un moment d'ivresse, en face des débris de sa liberté, et en même temps en face de la ruine. Ils auront un compte terrible à rendre à l'histoire, ceux qui ont ainsi voulu tromper la France.

Sur quel point du globe le ministère n'a-t-il pas compromis la dignité de cette France? Sur quel bord notre drapeau a-t-il été élevé sans y recevoir une injure? Dans quelle mer notre pavillon a-t-il flotté sans y subir un affront ou un désaveu? Je ne parlerai pas de Tahiti et de toute cette histoire de Pomaré, qui serait bien ridicule si elle ne vous coûtait pas le sang de vos enfants. Il y a sur la côte occidentale d'Afrique une terre immense, fertile, Madagascar, sur laquelle l'ancienne France a planté son drapeau et légué ses droits à la nouvelle. Qu'en ont-ils fait? Ils ont agi avec tant d'habileté, que les négociants français en ont été chassés, leurs marchandises pillées, leurs comptoirs fermés. Alors ils ont parlé de vengeance; mais leur bras n'est pas plus apte à venger un affront que leur diplomatie à le prévenir. Ils ont requis le concours de l'Angleterre qui nous dispute cette même terre; ils ont préparé une expédition si mal combinée, calculée avec tant d'ignorance, si dépourvue de moyens de succès, qu'ils se sont fait battre par une reine de sauvages.

Entre le Mexique et les Etats-Unis, le Texas, fatigué de l'anarchie qui dévoue à l'impuissance les descendants dégénérés de Fernand Cortez, a demandé son agrégation à l'Amérique du Nord; il a marié à son pavillon le pavillon de l'Union. L'Angleterre jalouse a protesté; qu'a fait la France? Elle a oublié que ses enfants avaient aidé l'Amérique à conquérir son indépendance; elle a renié Lafayette, trahi la mémoire de Washington; elle a pris parti pour l'Angleterre. Quel intérêt si puissant l'entraînait donc? L'équilibre européen allait-il être détruit? L'agrandissement de la république américaine, de l'autre côté de l'Atlantide, menaçait-il la France? Non, rien de tout cela; mais l'Angleterre avait parlé, notre cabinet suivait la politique de l'Angleterre.

Cette Grande-Bretagne, rivale éternelle, ouvre au monde l'empire de Chine, un des plus grands faits des temps modernes; le cabinet de Paris essaie de la singer, envoie dans le Céleste-Empire une ambassade fastueuse qui n'a rien à faire, rien à stipuler, qui est destinée seulement à égarer l'opinion publique sur son importance. Parmi les membres qui la composent, un homme sérieux veut instruire son pays en lui présentant les produits de l'industrie de cette terre inconnue à l'Europe; ceux-là même qui l'ont amené l'abandonnent sans argent, sans protection, sans autre soutien que son énergie, l'obligent à recourir au crédit des étrangers et des indigènes.

Mais ce ministère veut avoir son expédition dans ces mers lointaines; il

rève un rayon de gloire pour le 29 octobre. Dans son humeur belliqueuse, il envoie un amiral, à la tête de quelques vaisseaux, dans les mers du Japon. Savez-vous contre qui? Contre les populations les plus douces, les plus humaines, les plus disposées à nous accueillir en amis, en frères. Il l'envoie brûler des villages, ravager des factoreries, tuer des hommes. Savez-vous pourquoi faire? Pour arracher des mains des habitants un missionnaire qu'ils avaient renvoyé sain et sauf depuis six mois. Voilà les exploits, les conquêtes de ces grands ministres!

Portons nos regards sur un tableau moins éloigné, voyons ce qui se passe autour de nous.

Les ministres de Louis XV ont amassé sur leurs têtes une honte éternelle en laissant démembrer la Pologne; les nôtres qui sanctionnent ce démembrement, de quelle auréole ont-ils couronné leur front?

Louis XIV a donné son petit-fils pour roi à l'Espagne; tout fier de ce souvenir, ils s'écrient comme Louis, parce qu'ils ont obtenu la main d'une infante pour un prince, ils s'écrient : Il n'y a plus de Pyrénées! et ils oublient qu'il y a des navires à vapeur qui traversent la Manche, fendent les flots de l'Océan, portent la puissance anglaise sur les côtes espagnoles, et vont s'abriter sous le canon de Gibraltar qui domine la péninsule. Ils prétendent ressusciter la politique de Louis XIV, ils la traitent dans des intrigues d'alcove, et aujourd'hui que les peuples inaugurent une vie nouvelle, eux, ils veulent, pour régenter l'Espagne, mettre le pied sur le cou de la liberté! Ils sont si puissants, que le ministère espagnol qu'ils ont formé proscrit par des tarifs les produits de notre industrie, et que vous, manufacturiers, vous demanderez ses laines à l'Espagne, mais vous ne lui vendrez plus vos draps.

Le Portugal prend les armes pour contraindre son gouvernement à rester dans la constitution; ils s'y traînent à la remorque de l'Angleterre pour rétablir une reine parjure dans la plénitude du despotisme.

Faut-il redire les misérables intrigues déroulées en Suisse? Des ministres français n'ont pas le courage de leurs actes, envoient secrètement des armes à un parti, se font saisir comme des contrebandiers, mendent l'adhésion de l'Angleterre, reçoivent un affront, puis rengainent dans le fourreau leur épée rouillée.

L'Italie s'agit : Rome, si long-temps affaissée sous la mule du pape, se prend à espérer sous son nouveau souverain et jette une longue exclamation de bonheur; Naples frémissante sent bouillonner dans ses veines le sang que les échafauds ont épargné. Cris stériles! frémissement impuissant! vaines aspirations! L'Italie n'obtiendra pas la liberté, le cabinet de Paris est d'accord avec l'Autriche!

Italie! Italie! je ne puis redire ton nom sans me rappeler que nos pères, les champions de la liberté, les missionnaires de l'affranchissement, ont semé toutes les plaines, toutes les collines, les bords de tous les fleuves, depuis le pied du Saint-Bernard jusqu'au golfe de Tarente; depuis Gènes jusqu'aux montagnes de l'Illirie, de leurs ossements aujourd'hui blanchis, de leur gloire encore vivante!

Italie! Italie! champ de bataille de l'Europe, terre que depuis dix-huit siècles tous les conquérants ont foulée, il n'y a qu'une nation qui puisse te rendre la liberté, c'est la France! Nos soldats ne sont pas tombés en vain sur les bords de la Piave, sur les rives du Tagliamento, sur les remparts de Gènes et de Mantoue, sur le plateau de Rivoli, dans la plaine de Marengo; leurs cadavres n'ont pas fait que féconder tes champs, ils y ont semé une idée, elle a germé. elle mûrira un jour, quand les destinées de la France seront dans d'autres mains.

Comment rendre aux peuples l'espérance perdue? Comment relever la France? Comment l'amener à remplir sa grande mission dans le monde? Comment reconquérir sa dignité qui a fait naufrage? Par quels moyens arriverons-nous à la montrer aux peuples de l'Europe comme l'étoile scintillante qui doit les guider vers la liberté? Il n'y a plus de doute, plus d'hésitation possibles à cet égard, c'est en confiant le gouvernement à des esprits plus généreux, les rênes du pouvoir à des mains plus dignes.

Comment parvenir à changer ces hommes qui ont tout amoindri, tout rapetissé, tout trahi; qui ont injurié ceux qui étaient dévoués au peuple; qui ont essayé de diminuer la portée de vos manifestations; qui demain, à propos de ce banquet, si nombreux, si imposant, vous jetteront à vous, patriotes dauphinois, le sarcasme et l'injure? Ne vous abaissez pas, vous ne le pouvez qu'en opérant la réforme électorale, en faisant que la nation soit appelée tout entière à nommer ses représentants.

Quand vous aurez réalisé cette conquête, et seulement alors, ce peuple français, si puissant, si énergique, qui, à travers cinquante ans de tempêtes, sut accomplir de si grandes choses, devant lequel s'ouvre un large avenir, ce peuple fera ses affaires lui-même, et il ne faillira pas; ce peuple accomplira l'œuvre que nous ont imposée nos pères en nous léguant leur drapeau sur lequel était tracée la devise du monde nouveau : Liberté! égalité! fraternité!

(La suite à un prochain numéro.)

Paris, le 21 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Voici un nouveau scandale dont M. le ministre de l'intérieur aura à rendre compte, non pas devant les chambres, qui lui ont donné un blanc-seing il y a six mois, mais devant l'opinion publique, dont on ne se jouera pas toujours.

M. Pillet, libraire, publie depuis trente-six ans un journal qui s'est appelé les *Annales de la Librairie*, puis *Journal de la Librairie*. Le rédacteur de ce recueil, M. Beuchot, ayant manifesté l'intention de renoncer à cet emploi, M. Pillet apprit que M. Duchâtel voulait, sans façon, donner pour successeur à M. Beuchot un employé de son ministère, le chef du bureau de l'imprimerie et de la librairie, qui est, si nous ne nous trompons, M. Lépinoy. On conçoit la surprise de l'éditeur en voyant M. Duchâtel intervenir dans la gestion de sa propriété.

Le ministre prétend, pour sa défense, que M. Pillet ayant publié, en 1844, une feuille périodique où étaient relevées toutes les publications de la librairie, un ordre émané de l'empereur chargea M. Pillet de continuer cette publication, ces *Annales*, sous le titre de *Journal de la Librairie*. L'empereur avait-il voulu confisquer à M. Pillet sa propriété? Mais le jour où la confiscation fut abolie, M. Pillet reprit évidemment dans sa propriété.

Ce libraire ne peut donc voir contester son droit à la propriété du *Journal de la Librairie*.

Le ministre a dit dans le *Moniteur* que M. Beuchot avait annoncé qu'il cesserait ses fonctions le 1^{er} janvier prochain, ses fonctions de rédacteur de ce recueil. M. Beuchot n'a jamais parlé de sa résolution de cesser des fonctions qu'il n'a pas. Il n'a pas, par conséquent, de traitement; mais il touche de M. Pillet, propriétaire-éditeur, une somme annuelle de 3,500 f. M. Beuchot a parlé, au ministère de l'intérieur, de son intention de se reposer, et il a nommé un conservateur de la Bibliothèque royale comme étant capable, par ses connaissances bibliographiques, de le remplacer dans l'œuvre assez délicate de rédacteur du recueil. Alors on résolut de remplacer M. Beuchot par le commis sus-nommé, qui, n'ayant que des connaissances administratives, ne pourrait plus faire du journal qu'une nomenclature sèche et aride. On pria d'ailleurs M. Beuchot de laisser son nom à la rédaction du recueil. M. Beuchot répondit par un refus, bien convenable, puisqu'il ne voyait pas dans son successeur l'homme capable qu'il avait souhaité. On osa insister en proposant à M. Beuchot de lui faire servir une rente viagère, ce à quoi répondit M. Beuchot, qui n'est pas à la hauteur de son époque : « Je donne mon nom quand il me plaît de le donner; je ne le vends pas! » M. Cavé a dû prendre M. Beuchot pour un fou.

On s'est ensuite adressé à M. Pillet; on lui a demandé combien lui rapportait son journal. « 15,000 f., a-t-il dit. — Eh bien! lui répondit-on, on partagera par moitié entre vous et le nouveau rédacteur les produits et la propriété. »

M. Pillet, stupéfait, fit comprendre que si on le dépouillait ainsi, il se passerait du prétendu privilège, et plutôt que de subir une pareille spoliation, il ferait une concurrence au journal qui semble à M. Duchâtel protégé par le décret de 1844 et rangé sous le boi

plaisir ministériel. A cette menace on répondit par celle d'ajourner d'un mois environ le dépôt des publications nouvelles qui est fait toutes les semaines à la Bibliothèque royale.

Le privilège du *Journal de la Librairie* est-il réel? En d'autres termes, M. Pillet a-t-il en main un privilège qu'on puisse lui retirer, ou bien ce journal est-il sa propriété? Nous sommes pour cette dernière opinion. Mais, à supposer que le privilège existe, le ministre n'avilit-il pas son pouvoir, soit en voulant dissimuler la retraite d'un homme savant, rédacteur du recueil des publications, pour tromper les abonnés, soit en voulant dépouiller un libraire, un titulaire de privilège, en lui ôtant la moitié du produit de son journal? Ces tripotages sont ignobles, voilà tout ce qu'on en peut dire.

— On a dit aujourd'hui à la chambre que MM. Magne, Dessauet et Moulin avaient été réélus hier. Nous avions prévu et annoncé ce résultat, qui n'avait pas été un instant douteux pour nous.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DURIEU.

Audience du 21 décembre 1847.

INFANTICIDE.

Une grosse paysanne, à la figure joflue et aux formes exubérantes de santé, vient s'asseoir sur le banc des assises. Le caractère principale de sa physionomie paraît être la douceur. Elle déclare se nommer Marie Charasse et être âgée de vingt-huit ans. La prévention lui reproche d'avoir immolé son enfant. Voici les termes de l'acte d'accusation :

« Marie Charasse servait en qualité de domestique la dame Claudine Girin, veuve Perrin, demeurant à Thizy. Elle avait été reçue depuis trois mois dans cette maison, et aucun symptôme n'avait révélé sa grossesse, lorsque le 10 juin dernier cette fille demanda M. le docteur Suchet, en se plaignant de la suppression de ses règles et d'étourdissements graves qui en étaient la suite. On obéit aussitôt à ses desirs, et le médecin ayant été mandé rencontra, en arrivant, l'accusée qui, malgré l'opposition de sa maîtresse, descendait l'escalier pour se rendre aux latrines. Une voisine, la femme Arnaud, la soutenait en restant à ses côtés. Marie Charasse ne demeura que deux minutes au plus dans le cabinet. Elle en sortit bientôt pour se rendre à sa chambre et se remettre au lit. Puis, semblant se trouver mieux, elle annonça que ses règles venaient de paraître, et le médecin, trompé, ne prescrivit que des infusions de fleurs d'orange. »

« Quelques jours après, le 27 juin, la dame veuve Perrin, ayant aperçu dans la fosse d'aisance située au rez-de-chaussée de sa maison le cadavre d'un enfant nouveau-né, révéla à l'autorité les graves soupçons que cette découverte lui inspirait. »

« Des recherches alors furent ordonnées, et le corps de l'enfant fut retiré de la fosse d'aisance. Le rapport de l'homme de l'art constata qu'il était fait à terme, circonstance qui a dû rendre l'accouchement plus long, et que sa mort pouvait être attribuée à l'asphyxie. De longues investigations ne furent point nécessaires pour connaître l'auteur de ce crime. Marie Charasse, lorsqu'on avait retiré le cadavre de la fosse d'aisance, s'était écrite avec terreur : *Je ne croyais pas avoir fait un enfant!* Et ces premières paroles l'accusaient; mais n'eussent-elles pas été prononcées, qu'il n'aurait pas été permis de douter de son récent accouchement. Les draps de son lit étaient tachés de sang, ses chemises aussi, et, à la hauteur des seins, on remarquait des empreintes laissées par le lait. Aussi l'accusée, après quelques dénégations inutiles, raconta qu'elle était accouchée dans les lieux d'aisance pendant la visite du docteur Suchet, que son enfant était tombé dans la fosse sans qu'elle s'en aperçût, et que l'accouchement s'était fait sans douleur. Un tel système ne saurait être accepté; il est impossible que l'accouchement ait eu lieu dans le cabinet d'aisance le 10 juin, puisqu'elle n'y est restée que deux minutes et que la femme Arnaud s'est tenue constamment à la porte sans qu'aucune plainte ait appelé son attention. »

Interrogatoire de l'accusée.

M. le président : Vous êtes enfant de la Charité, et vous avez été recueillie chez M^{me} Cherpin-Lachasse?

L'accusée : Oui, Monsieur; j'y suis restée jusqu'à sa mort.

D. Où êtes-vous allée? — R. Je suis allée à l'hôpital; puis je me suis rendue à Thizy chez M^{me} Perrin.

D. Depuis combien de temps y étiez-vous quand vous êtes accouchée? — R. Depuis trois mois.

D. Vous étiez à terme? — R. Pas tout-à-fait.

D. Vous lui avez caché votre grossesse? — R. Oui, Monsieur; j'avais peur de rester sans asile.

D. Vous pouviez bien ne pas l'avoir dit de prime-abord; mais, au moment du terme, votre dénégation s'explique peu. — R. Je suis allée aux lieux, et je ne savais pas que j'y avais accouché.

D. Vous avez même nié votre grossesse lorsque M. le médecin et M. le juge de paix sont allés vous voir.

L'accusée nie, et reproduit son système; c'est elle qui a demandé le médecin.

D. Vous n'êtes restée aux latrines que deux minutes. Dans ce temps, une femme peut-elle se débarrasser de son enfant et de l'arrière-faix?

L'accusée garde le silence.

D. Les médecins ont constaté que votre accouchement, d'après l'état de l'enfant, devait avoir été laborieux; vous avez donc dû vous en apercevoir. — R. Je ne me suis aperçue de rien; j'avais été trompée déjà par de fausses douleurs.

D. Vous vous êtes trouvée lorsque M. le juge de paix vous a parlé des latrines et d'une perquisition.

L'accusée garde encore le silence.

D. On a trouvé du sang autour de votre lit. — R. Quatre heures après être allée aux latrines, j'ai été complètement délivrée. J'ai mis l'arrière-faix entre les matelas et la paille; c'est ce qui explique comment on y a trouvé une place tachée de sang.

Interrogatoire des témoins.

1^{er} témoin. — Femme Perrin : Comme l'accusée est d'une grande et forte taille, je ne me suis aperçue de rien. Le 10 juin, elle était malade. J'envoie chercher le médecin; au moment où il arrivait, elle allait mieux, mais elle a voulu aller aux latrines.

Un de MM. les jurés au témoin : Paraissait-elle porter quelque chose?

Le témoin : Non, Monsieur, pas à ce moment.

Le témoin pense que c'est entre onze heures et midi que l'enfant a été porté aux latrines.

M^{re} Roë au témoin : Les taches de sang, sur le pallier, existaient-elles avant ou après son entrée aux latrines?

Le témoin : Je n'en ai pas vu.

D. Mais quand elle est revenue des lieux, n'avez-vous pas dit : « Vous faites beaucoup de sang », et Marie Charasse n'a-t-elle pas répondu : « J'en ai bien fait davantage aux latrines »? — R. Oui, Monsieur.

2^e témoin. — Guibert : J'ai été appelé pour soutenir cette fille qui était bien malade.

M. le président au témoin : Avez-vous remarqué des gouttes de sang avant l'arrivée du médecin?

Le témoin : Oui, Monsieur, quelques gouttes.

3^e témoin. — La femme Arnaud, voisine de la femme Perrin, est allée chercher le médecin. Lorsqu'elle arrivait avec le médecin, l'accusée était levée pour aller aux latrines. M^{me} Perrin lui a dit de l'accompagner; elle y est restée deux ou trois minutes. La porte des latrines était entrebâillée.

M. le président au témoin : Vous êtes-vous aperçue qu'elle accouchât ?

Le témoin : Non, Monsieur.

M. Suchet, médecin à Thizy, absent, est condamné à 60 f. d'amende et aux frais.

M. le président ordonne la lecture du rapport de M. Suchet; il est ainsi conçu :

« Par l'examen que nous avons fait de la fille Marie Charasse, nous avons reconnu ce qui suit :

» 1^o Les mamelles étaient engorgées, douloureuses; la pression ne faisait plus sortir de lait, mais les chemises étaient tachées à l'endroit des mamelons et laissaient des traces de lait.

» 2^o Les parties génitales étaient légèrement gonflées et dilatées dans toute leur étendue; l'introduction du doigt faisait éprouver beaucoup de douleur.

» La matrice était assez dilatée pour pouvoir introduire le bout du doigt.

» D'après ce qui précède, on peut conclure que la fille est accouchée depuis quelques jours, ce qui est constaté par l'état des mamelles, des parties génitales et de la matrice.

» Après la visite de cette fille, il nous a été présenté le corps d'un enfant du sexe féminin pour en faire l'examen et déterminer les causes de sa mort.

» 1^o Cet enfant était gros et bien conformé; il pesait environ quatre kilogrammes et était d'une solidité extrême.

» 2^o Sa longueur était de 54 centimètres, ce qui est la longueur des enfants à terme.

» 3^o Il y avait à l'ombilic une portion du cordon ombilical de la longueur de 16 centimètres. Il n'y avait aucune ligature sur le cordon, et il avait été assurément cassé ou déchiré avec effort, ce dont nous nous sommes assuré en examinant et en lavant son extrémité libre, qui était inégale et frangée.

» 4^o Les parties intérieures ne présentaient aucunes traces de violences quelconques. La teinte violacée ainsi que les taches livides que l'on remarquait sur une grande partie du corps n'étaient que superficielles, ainsi que nous nous en sommes assuré en enlevant une couche mince d'épiderme; elles n'étaient évidemment qu'un effet cadavérique.

» 5^o La tête et tout le corps étaient tuméfiés. A son sommet, et vers l'extrémité occipitale, nous avons observé une tumeur s'étendant à toute la partie postérieure de la tête, et, en la disséquant, nous avons trouvé, au-dessous du cuir chevelu, le tissu cellulaire infiltré d'une sérosité sanguinolente.

» Cette tumeur n'était qu'un *thrombus*, résultat de la compression exercée par les contractions de la matrice.

» Les organes du centre ne présentaient rien de particulier.

» De tout ce qui précède nous pouvons donc conclure que cette fille est réellement accouchée; que l'enfant était fort et à terme, circonstance qui a dû rendre l'accouchement plus long; que la tumeur située à la partie postérieure de la tête était uniquement due au travail prolongé de l'enfantement; que l'enfant n'a pas respiré ou a respiré imparfaitement, ainsi que l'a démontré l'épreuve hydrostatique; enfin, que la mort peut être attribuée soit au manque de soins, ou plutôt à la méchanceté de la mère, qui l'aurait fait périr asphyxié en lui pressant la face dans les fluides qui accompagnent et suivent immédiatement les accouchements, soit en le laissant tomber dans les fosses d'aisance, comme elle l'a déclaré.

M. Gaulot est ensuite entendu en son réquisitoire; il demande que la question d'homicide par imprudence soit posée au jury.

M^{re} Roë présente la défense de Marie Charasse. Cette fille peut s'être fait illusion sur sa grossesse. Lorsqu'elle est allée aux latrines, elle a pu croire à une colique ordinaire, et c'est là qu'à son insu l'accouchement a eu lieu. L'état matériel du cordon le constate. L'enfant n'a pas respiré. Le cordon a été cassé par le poids du corps, telle est l'opinion des docteurs et de la science.

Le jury a répondu négativement sur la question d'infanticide et affirmativement sur celle d'homicide par imprudence.

En conséquence, Marie Charasse est condamnée à dix-huit mois d'emprisonnement.

Chronique.

Nous recevons la lettre suivante :

« La Guillotière, le 22 décembre 1847.

» Monsieur le rédacteur,

» Le numéro de votre journal qui a paru le 18 de ce mois impute au membre de l'autorité municipale qui a remplacé M. le maire de la Guillotière dans ses fonctions, pendant la longue absence que sa santé lui a imposée, le tort d'avoir donné à l'une des rues du quartier des Brotteaux le nom de rue *Pichegru*.

» Je suis aussi étranger que M. le maire lui-même à cette indication nominative justement critiquée, car elle date de l'année 1823 ou 1824, époque à laquelle furent nommées les rues qui forment aujourd'hui le quartier des Brotteaux.

» On retrouve encore le nom odieux de *Pichegru* sur les anciens plans de distribution des terrains que les hospices civils possèdent à la Guillotière.

» Ces explications répondent également aux observations qu'un habitant a fait insérer dans votre journal du 20 au 21 de ce mois, observations qui, soit dit en passant, auraient eu tout autant de valeur qu'elles peuvent en avoir, sans les épithètes inciviles qui les accompagnent.

» Je suppose, du reste, que M. le maire substituera, comme je le ferais moi-même en son absence, un nom honorable au nom de *Pichegru*, si tristement célèbre; mais cette substitution ne pourra pas être considérée comme un désaveu de ce que j'aurais fait pendant mon administration intérimaire, puisque, comme je viens de le dire, le nom qu'il s'agit de supprimer était donné à la rue qui le porte bien des années avant sa nomination en qualité de maire et la mienne en qualité d'adjoint.

» Agrérez, etc. Le premier adjoint au maire de la Guillotière, » MILLIAT. »

— On nous écrit de Saint-Laurent-d'Agnay :

» Je viens vous signaler un fait grave en vous priant de lui donner de la publicité. Le cimetière de Saint-Laurent-d'Agnay se trouve au centre de la commune et dans l'endroit le plus peuplé; il n'est pas à une distance de plus de cinq mètres de quelques maisons, en sorte que les eaux des puits sont corrompues par des infiltrations. Il en pourrait résulter de graves maladies pour les personnes qui font usage de ces eaux. Ce n'est pas tout : les murs du cimetière sont écroulés, les passants y peuvent voir les ossements; mais là ne se borne pas la profanation : j'ai vu, à plusieurs reprises, des chiens gratter la terre et emporter des têtes garnies encore de leurs cheveux.

» Voilà ce qui se passe non loin de Lyon, et ce que je vous prie de signaler, afin que l'autorité prenne des mesures pour faire cesser un pareil état de choses.

A. B. »

— Mardi, le commissaire de police et le vice-président du conseil des prud'hommes, assistés de MM. Barbier, Morel et Charnier, ont procédé à l'évacuation des ouvrières et apprenties de la maison Denis. Cette dernière, en entendant la lecture du jugement, a répondu qu'elle se soumettait complètement à la décision de la justice. MM. les prud'hommes ont procuré de l'ouvrage aux ouvrières et apprenties qui n'avaient pas prévu la formalité prescrite par le jugement.

— M. Ferrant a été nommé syndic des agents de change de Lyon, en remplacement de M. Henri Rey, non rééligible.

MM. Alfred Rey et Laurent Descours ont été nommés adjoints au syndic.

— Le conseil de révision se réunira à la préfecture mardi 28, à midi, pour l'examen des remplaçants qu'aurait à présenter les jeunes soldats de la classe de 1846 destinés au 56^e régiment d'infanterie de ligne, et ceux de la même classe qui ont obtenu de M. le maréchal-de-camp commandant la subdivision un sursis de départ.

— La commune de Bizonnes, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère), vient d'être la proie d'un affreux incendie. Vingt-huit maisons ont été consumées par les flammes.

— La compagnie des courtiers de commerce a, dans sa réunion du 20 courant, nommé son syndic pour 1848 comme suit :

M. Delaval, syndic;

MM. Rousset, premier adjoint, et Jauvat, deuxième adjoint.

— Un concert dans lequel se fera entendre sur le piano M^{lle} Enrichetta Merli, âgée de 8 ans et aveugle, aura lieu dimanche 26 du courant, de midi à deux heures, au Jardin-d'Hiver.

— Un suicide a eu lieu dans l'hôtel de l'Europe, à Saint-Etienne. Le sieur Chazal, commis-voyageur en vins, attaché à une maison de Lyon, était descendu il y a quelques jours à cet hôtel. Dans la journée de samedi, on s'étonna de ne pas le voir sortir de sa chambre, où il s'était renfermé. Le soir enfin, on se décida à enfoncer la porte, et on trouva le malheureux Chazal étendu sans vie. Près de lui se trouvait un pistolet avec lequel il s'était suicidé. Sur une table étaient deux lettres écrites peu d'instants avant sa mort, et adressées l'une à sa femme, l'autre à un des amis. Celle-ci était ouverte et contenait la révélation des motifs qui ont poussé Chazal à cet acte de désespoir; c'est le dérangement de ses affaires et la menace d'un déshonneur auquel, dit-il, il a voulu se soustraire. Lorsqu'on a relevé le cadavre, il était déjà froid, et l'on suppose que le suicide a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi; il n'avait d'ailleurs été entendu aucune détonation. Chazal était âgé de 51 ans et père de famille.

— La semaine dernière, deux événements douloureux sont arrivés à Saint-Chamond. Un vieillard de 70 ans, Pierre Génisset, a été trouvé mort devant le foyer de sa cheminée où brûlait un brasier de charbon. Il était à genoux, la poitrine appuyée sur la grille. Le docteur Mocqueu, appelé à constater les causes de la mort, a reconnu que le cadavre ne portait aucune trace de violence, et que le sieur Génisset, qui avait l'habitude de s'enivrer, s'étant probablement endormi sur une chaise qui était devant la cheminée, était tombé pendant son sommeil sur le foyer.

Dans la nuit de mardi à mercredi, une jeune fille âgée de 21 ans, Marie Matisse, native de Saint-Amant-Roche-Savine (Puy-de-Dôme), et domestique chez M. Robestin, s'est précipitée du balcon du second étage sur le pavé de la cour. Le bruit de sa chute réveilla le maître de la maison, dont les cris firent bientôt accourir tous les voisins. Marie fut relevée meurtrie, sanglante, inanimée, et on la transporta immédiatement à l'hôpital, où les secours de l'art lui firent reprendre connaissance. Mais les blessures de cette malheureuse sont fort graves; il a fallu pratiquer l'amputation d'un bras, et Marie n'a pas cessé d'être en proie à un délire qui n'a pas permis d'obtenir d'elle l'explication de son acte de désespoir. On l'attribue à des peines de cœur et à la crainte qu'elle avait de se voir renvoyer par ses maîtres. Depuis quelques jours déjà elle nourrissait des projets de suicide, car on l'avait entendue dire : « Je me jetterai dans un puits ou par la fenêtre. »

— Un homicide a été commis, dans le village de Culoz (Ain), sur la personne d'un sieur Serpollet. La justice s'est transportée sur les lieux.

Ce crime été commis dans la nuit du 16 au 17 décembre. Serpollet a été frappé derrière l'oreille gauche avec un instrument piquant et tranchant. La mort a dû être instantanée.

Serpollet avait passé une partie de la journée du 16 et la nuit avec le nommé Guillaud, cultivateur, âgé de 23 ans, chez lequel on a trouvé une blouse et un pantalon tachés de sang. Il a été arrêté. La seule cause que l'on puisse assigner jusqu'à présent à ce crime, c'est que Guillaud et Serpollet recherchaient en mariage une veuve qui habite Culoz, et que Guillaud aura voulu se débarrasser de son rival.

— Le 18 du courant, vers les cinq heures du matin, des voleurs se sont introduits dans l'église Notre-Dame de Bourg, à l'ouverture des portes, et ont enlevé sur l'autel de la Sainte-Vierge un sautoir en or du prix de 400 f.; quatre cœurs également en or, estimés 75 f.; deux petites croix, une en or et l'autre en argent garnie de pierres dont on ne connaît pas la valeur; enfin, une bague en or. Les auteurs de ce vol l'ont commis avec précipitation, car ils ont laissé sur l'autel plusieurs fragments du sautoir. Ces objets avaient été donnés, mais on voit que ces expositions permanentes d'objets précieux ont leur danger; elles occasionnent fréquemment des vols dans les églises.

— L'aurore boréale de vendredi dernier a été vue également sur plusieurs points de la France. Le *Courrier de l'Isère* dit qu'à Grenoble on prit un instant cette immense leur rouge pour un violent incendie qui éclatait dans les bois. Déjà on accourait en foule vers les quais, où se rendait de son côté un peloton d'infanterie, lorsqu'on s'aperçut que l'incendie en question n'était autre qu'une magnifique aurore boréale, telle qu'on en voit rarement dans nos climats.

Il paraît qu'il y a eu déjà, le 26 octobre, une aurore boréale fort belle; mais, comme elle a eu lieu à une heure plus avancée de la soirée, elle a été observée par un moins grand nombre de personnes.

— La *Gazette du Midi* publie les renseignements suivants sur un assassinat qui vient d'être commis aux environs de Marseille.

Voici ce que nous lisons dans cette feuille :

« Une lettre écrite sur les lieux, et dont on a bien voulu nous donner communication, contient des détails circonstanciés sur l'horrible assassinat qui vient d'être commis près de la Reynarde dans la soirée du 16.

« La victime, nourrice du jeune Ferdinand de Félix, revenait de la Penne au château, quand elle a été tuée sur place d'un seul coup de bâton ou autre instrument contondant. Le cuir chevelu avait été emporté partiellement sur le devant de la tête, un peu à gauche. Le médecin a reconnu que ce coup avait suffi pour donner la mort en déterminant un épanchement immédiat dans le cerveau. Un autre coup avait été porté cependant, et l'avant-bras de la pauvre femme était fracturé vers le milieu.

» Aussitôt qu'on s'aperçut au château du retard de la nourrice, qui était partie à six heures moins un quart du soir, un messenger fut envoyé à sa rencontre; il poussa jusqu'à la Penne, et apprit qu'elle s'était remise en route depuis longtemps. Il revint au château, et tout le monde se mit en campagne.

» Après de longues et inutiles recherches, on découvrit, dans l'Huveaune et à l'écluse du Beausset, les deux paniers que la nourrice était allée prendre à la Penne. La toile qui en avait fermé l'ouverture était à moitié décousue; on avait enlevé une partie du contenu et mis à la place les souliers de la victime, sa coiffe, un foulard qu'elle avait à la tête et le ruban qui nouait ses cheveux. Presque tous ces objets étaient tachés de sang. Dès ce moment, le crime n'a plus été douteux; mais, jusqu'à six heures du matin, le cadavre n'a pu être retrouvé.

» M. le comte de Félix, qui, pendant toute la nuit, avait dirigé les recherches, a fait alors mettre toutes les eaux dans les ruisseaux d'arrosage, et quelques instants après le cadavre a paru. Il était resté jusqu'alors caché sous le pont des *Mairés*, qui est le plus rapproché de celui de la Reynarde sur l'Huveaune. L'assassin, voulant éviter que le sang ne se répandît à terre, avait retourné tous les vêtements de la victime de manière à y renfermer sa tête. La bague de mariage de la nourrice et ses bas sont à peu près les seuls objets que l'on n'ait pas retrouvés.

» M. le procureur du roi, M. le juge d'instruction et un commissaire de police s'étaient rendus sur les lieux, et pendant toute la journée ils se sont livrés à des perquisitions qui n'ont encore amené aucun résultat.

» On a peine à comprendre qu'un pareil crime ait pu être commis dans un moment où les ouvriers, revenant de leurs travaux, passaient en grand nombre sur le pont de la Reynarde, et où la voiture de M. le comte de Félix, qui se rendait à Marseille, était à peine sortie.

» Deux charretiers, dont l'un allait à la Penne avec sa voiture et l'autre en revenait, ont rencontré la nourrice à cent pas après le pont où son cadavre a été retrouvé, et ont vu sur ce même pont un homme ayant sous son bras quelque chose qui ressemblait à un manteau et tenant un bâton à la main. Cet homme marchait à grands pas du côté de la nourrice.

» Un fait assez étrange a plus tard appelé l'attention de la justice. Le pont dit des *Mairés*, sous lequel on avait découvert le cadavre de la victime, avait été, depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures, visité par tous les ouvriers et domestiques de la Reynarde et par de nombreux curieux des environs. Une brigade de gendarmerie et des agents de police le gardaient.

» Ces six heures ont passé sans qu'on aperçût autre chose que le cadavre, découvert à six heures du matin. Tout-à-coup une femme, passant par là, sent quelque chose sous son pied, regarde et trouve un chapeau sans apprêt, d'une forme inusitée dans le pays, mouillé d'un seul côté, ayant une tache de sang qui n'excédait pas la largeur d'une pièce de 25 centimes, mais offrant à l'intérieur et dans sa garniture une rougeur qui semblait être celle du sang délayé dans l'eau. La justice a supposé que ce chapeau avait pu tomber de la tête de l'assassin quand il a poussé le cadavre sous le pont, et que, dérangé dans ce moment, il n'avait pu reprendre sa coiffure. Reste à expliquer comment un objet pareil avait échappé aux regards de tant de personnes pendant six heures.

» Des traces de pas ont été aperçues dans le ruisseau sur une longueur de deux ou trois cents mètres. Là, on a cru reconnaître que l'homme qui les avait laissées était sorti du ruisseau pour monter dans les prairies et se diriger vers l'Huveaune.

» Ces derniers faits ont besoin d'être mieux approfondis. On sait qu'un coup à la tête porté avec un instrument tel qu'un bâton ne fait pas jaillir le sang au loin; la victime avait d'ailleurs une coiffe et un foulard qui ont dû recevoir celui que le coup venait de faire couler et l'empêcher d'atteindre le chapeau de l'assassin. La forme étrangère de ce chapeau est encore une circonstance suspecte, et l'on peut craindre que cet objet n'ait été jeté par terre après coup pour détourner les soupçons. Les précautions extraordinaires prises par l'assassin attestent chez lui un sang-froid qui appelle toute la sagacité de la justice.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Mercredi 22 décembre. — Soies ouvrées, 51 ballots; soies grèges, 17 ballots; dernier numéro placé, 1,742.

Spectacles du 23 décembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — 2^e représentation de M. Boidas, fort 1^{er} ténor : La Favorite, grand opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Thérèse, ou l'Orpheline de Genève, mélodrame. — Le Bonheur sous la main, vaudeville.

Nouvelles Etrangères.

ITALIE.

On écrit de Parme, le 14 décembre :

« Depuis le 9 courant, Marie-Louise est prise d'une très grave inflammation de poitrine. On a dû la saigner trois fois et lui appliquer des sangsues; mais le mal, au lieu de diminuer, va en augmentant.

» Le bulletin de ce matin est conçu de manière à faire comprendre que son état est extrêmement grave. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Abonnement à l'année POUR HABILLEMENTS D'HOMME.

MM. CLAVA et MALLIN, marchands tailleurs, cours de Broches, n^o 11, à l'entresol, à la Guillotière, ont l'honneur de prévenir le public que les éléments qu'ils possèdent dans leur commerce leur permettent un mode de fourniture d'habillements d'homme qui ne peut manquer de convenir à ceux qui leur ont donné ou leur donneront à l'avenir leur confiance.

Ce mode consistera à fournir des vêtements à diverses époques de l'année, se composant ainsi en totalité :

- | | |
|---|------------------|
| 1 habit drap noir Sédan | } pour toilette, |
| 1 gilet blanc ou satin noir | |
| 1 pantalon satin noir | |
| 1 pardessus ou 1 paletot castor ou drap de couleur, | |
| 1 redingote drap, | |
| 3 pantalons (hiver, été et mi-saison), | |
| 3 gilets nouveautés, | |
| 4 habit fantaisie d'été, | |

En tout 12 articles, aux prix de 300, 350 à 400 francs, suivant la beauté ou la finesse des tissus.

A LA CONDITION que les clients rendront, à chaque fin de saison, les habillements de MM. CLAVA et MALLIN, que les premiers auraient portés la saison précédente.

Les étoffes seront choisies par MM. les acheteurs, qui, à chaque saison, viendront indiquer leurs goûts et le genre des coupes qu'ils adopteront suivant le caprice de la mode.

Les marchandises employées sortiront toutes des premières fabriques de Sedan et d'Elbeuf; elles seront variées et nombreuses.

La coupe et la confection des vêtements étant dirigées par un des associés, il est inutile de dire que les soins les plus minutieux présideront au travail.

On traitera de gré à gré pour les paiements, ainsi que pour la quantité de vêtements, si celle indiquée plus haut ne suffisait pas à l'acheteur.

Restaurant-Decour, Cours Morand, 4, au rez-de-chaussée (Brotteaux). — Le sieur DECOUR, déjà avantageusement connu, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 18 décembre courant, son établissement restera ouvert pendant toute la durée des Bals et des Fêtes de nuit. Un buffet très confortable, dressé dans le salon principal sera toujours garni de toutes sortes de comestibles, d'ambigus, volailles truffées à la broche, etc. Huitres de Cancale. Bonne cave. Rien ne sera négligé pour satisfaire MM. les amateurs et justifier la confiance qu'ils voudront bien lui accorder. Salons de société indépendants

BIJOUTERIE EN OR
DES PLUS NOUVEAUX GOÛTS,
Le tout étiqueté, à des prix fixes et modérés, chez le sieur COQUAIS,
rue Saint-Côme, au grand 8.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 décembre.						
CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1211 25	»	1215 75	1215
prime d. 10	»	»	»	»	1222 50	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	582 50	582 50	585 75	582 50
prime d. 10	»	»	587 50	587 50	593 75	595 75
Orléans à Vierzon.	»	»	551 25	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	556 25	»	555	556 25
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	402 50	405	402 50	403 75
prime d. 10	»	»	405	»	408 75	410
Mines de la Loire.	»	»	670	668 75	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

Bourse de Paris du 21 décembre 1847.
La bourse a commencé avec quelque apparence de hausse, puis, suite à l'ouverture on a fait 75 67 1/2; mais cette amélioration n'a eu qu'une courte durée, puis, le 3, ouvert au parquet à 75 65, est tombé tout de suite à 75 60. Il n'a pas tardé à remonter à 75 65 et même à 75 70 dans la coulisse, mais pour retomber graduellement à 75 50, cours auquel il a fermé au parquet. Après la clôture, il est resté offert à 75 60. Affaires moyennes.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 65
Quatre pour cent	
Quatre et demi pour cent.	
Cinq pour cent	117
Emprunt de 1847	76 85
Trois pour cent belge.	
Quatre 1/2 p. cent belge.	
Cinq pour cent belge	97 3/4
Récépissés Rothschild.	102
Cinq pour cent romain	97
Trois pour cent espagnol.	50
Banque de France	3505
Banque belge	
Caisse Lafitte.	1150
Comptoir Ganneron.	1010
Obligations de Paris.	4370
Saint-Germain.	285
Versailles (rive droite).	285
Versailles (rive gauche).	198 75
Paris à Orléans	1211 25
Paris à Rouen.	911 25
Rouen au Havre.	478 75
Avignon à Marseille.	582 50
Strasbourg à Bâle.	163 75
Orléans à Vierzon.	551 25
Orléans à Bordeaux.	495
Chemin du Nord.	557 50
Paris à Strasbourg.	420
Tours à Nantes.	400
Paris à Lyon.	407 50
Lyon à Avignon.	

SPÉCIALITÉ DE CHALES.

32, quai Saint-Antoine, à l'angle de la rue Petit-David, à Lyon.

Cet établissement, créé depuis peu, compte déjà au nombre des magasins les plus splendides et les plus fréquentés de Lyon. En établissant une spécialité de Châles, les propriétaires du Grand-Colbert ont compris avec justesse que non-seulement il fallait posséder le Châle riche pour corbeille, mais encore le Châle ordinaire de tous les prix, à la portée de toutes les classes de la société, le Châle étant un objet inappréciable pour la plupart des acheteurs. Cette maison s'est acquis son immense réputation par ses prix excessivement avantageux, et par la garantie qu'elle donne sur facture des matières composant les achats faits dans ses magasins.

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

VENTE PAR LICITATION
JUDICIAIRE,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
et au-dessous de la première mise à prix,

D'UNE MAISON
ET D'UN TERRAIN CONTIGU,

Situés aux Brotteaux, commune de la Guillotière, rue de Bossuet, 1.

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur Joseph-Antoine Ponset, qui était traiteur audit lieu des Brotteaux.

L'adjudication aura lieu le 8 janvier 1848.

Ledit immeuble consiste en un terrain de la contenance d'environ cinq cent cinquante mètres, situé aux Brotteaux, commune et canton de la Guillotière, arrondissement de Lyon, confiné au nord par la rue Bossuet, au midi par la propriété du sieur Lagrange, au levant par un autre terrain appartenant à M. Morand de Jouffrey, et au couchant par l'avenue Duguesclin.

Sur ce terrain il existe une petite maison en bois et briques, portant le n° 1 sur la rue Bossuet, et n'ayant qu'un rez-de-chaussée et un étage.

Le rez-de-chaussée est percé, savoir : au levant, d'une porte et de deux fenêtres, et au couchant, d'une porte et de cinq fenêtres.

L'étage au-dessus est percé, savoir : au levant, de trois fenêtres et d'une porte à laquelle on arrive par un escalier en bois, et au couchant, de six fenêtres.

Au levant de cette maison, il existe un vaste hangar en bois qui n'est pas compris dans la présente vente et que les colicitants se réservent de faire enlever.

Les enchères seront reçues au par-dessus de la somme de sept mille francs; ci. 7,000 fr.
Pour extrait : GALLIOT, avoué. (4848)

Etude de M^e Baratin, notaire à Saint-Léger-sur-Heune (Saône-et-Loire).

A VENDRE DE GRÉ À GRÉ,
LA VERRERIE A BOUTEILLES
De Saint-Bérain-sur-Heune
(SAÛNE-ET-LOIRE).

Avec son matériel d'exploitation et ses approvisionnements.

Cet établissement industriel, placé au centre du bassin houiller de Saône-et-Loire, sur les bords du canal, et entouré des diverses matières premières qui s'y trouvent en abondance dans un rayon de trente kilomètres au plus, réunit toutes les conditions les plus favorables.

Par sa proximité du canal du Centre, il jouit de cette grande facilité de transports à bas prix, qui est non moins précieuse à son approvisionnement qu'aux expéditions de ses produits fabriqués, lesquels peuvent être facilement dirigés sur tout le littoral de la Saône, de la Loire et de ses nombreux affluents, où ils sont depuis quatre ans très favorablement connus, et sur Paris par les canaux de Briare ou de Bourgogne. Enfin, son voisinage de la Côte-d'Or, pays essentiellement vignoble, lui assure le placement de la majeure partie de sa production avec des avantages incontestables sur les autres verreries, qui en sont toutes beaucoup plus éloignées.

La clientèle de cette Verrerie est parfaitement établie. (2336)

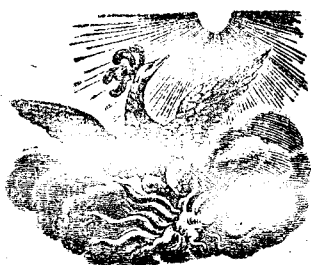
S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter, audit M^e Baratin, notaire dépositaire des titres et inventaire, et chargé de la vente;

Et, pour visiter l'établissement, sur les lieux, à MM. Roux et Pradel, propriétaires à Saint-Bérain.

AVIS. Il a été perdu hier, dans l'après-midi, un Bracelet en or à cran, avec une pierre cornaline. (1431)
S'adresser, pour le rendre, chez M^{me} Cladière, rue de la Reine, 2, au 3^e. Il y aura récompense.

RENTES

VIAGÈRES.



DOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extraît d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon : MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux :

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.
VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt-sept décembre 1847, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en billard, ses queues et ses billes, poêle fonte, comptoir, pendule, tables, chaises, appareils pour le gaz, glace, fourneau, bouteilles, verres, cruches vides, barille vin rouge, marchons, batterie de cuisine, etc. (3984)

L'ARCHE.

Caisse de secours mutuels

(A MAXIMUM DE COTISATION FIXE)

Contre les risques des inondations, des pluies anormales, de la navigation intérieure, du chômage des usines et des bateaux chargés.

Direction centrale à Paris, boulevard des Italiens, 1 et 13. — Direction divisionnaire à Lyon, place des Célestins, 6. (1402)

AVIS. On demande de suite un homme de confiance connaissant les affaires, s'il est possible la tenue des livres et les affaires contentieuses, et pouvant disposer de quelques fonds; il aura la table et le logement, s'il le désire, et un bon appointement selon sa capacité. — S'adresser rue Thomassin, n° 30, au cabinet d'affaires et d'écritures.

A VENDRE, établissements de café, hôtel et restaurant de 1^{er}, 2^e et 3^e ordre.
On demande plusieurs associés. (1403)

A VENDRE pour cause de départ, un petit Mobilier composé d'un lit complet, une commode, un secrétaire, un sofa, fauteuils et chaises, cheminée en tôle, bibliothèque, plusieurs bureaux, etc., etc.
S'adresser place Bellecour, 19, au concierge. (1407)

VÊTEMENTS D'HIVER
EN CAOUTCHOUC.

F. SOLIER, rue des Célestins, 6.

Grand assortiment de Manteaux et Cabans, ainsi que d'une grande quantité d'étoffes préparées au Caoutchouc.

Manteaux de 18 à 30 fr. et au-dessus.
Cabans de... 25 à 50 —
Manteaux et Cabans caoutchouc doublé d'or.
Dépôt chez M. GIRAUD, tabletier, place Saint-Pierre, à côté de l'église. (2529)

AU RABAIS,
JUSQU'AU 25 COURANT,
LIVRES D'ÉTRENNES
Reliés et Brochés,
Rue de la Préfecture, 8, à l'entresol.

Le Cabinet de lecture est en vente pour cause de départ. (2548)

CARTES DE VISITE GRAVÉES

DANS LA DERNIÈRE PERFECTION,
sur carton - porcelaine,

BRILLANT DES DEUX CÔTÉS,

Remfermées dans une jolie boîte.

3 F. LE CENT.

A la lithographie H. STORCK, place du Plâtre, passage Tholozan. (2531)

Impressions pour Commerce et Administrations.

A VENDRE Un Fonds de commerce bien achalandé, avec Atelier exploité d'un article spécial et nouveau. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Chavent, marchand de soie, rue Romarin. (1352)

A LOUER DE SUITE Un établissement et un entresol très bien agencés pour café ou marchand de vin, situés place Kléber et rue Boileau, n° 2, aux Brotteaux. Le prix de la location est peu élevé.
S'y adresser au concierge. (1391)

AVIS. Le sieur JACOB EYPPER, ancien brasseur, a l'honneur de prévenir le public qu'il va ouvrir, le 25 décembre, jour de Noël, un café chantant aux Brotteaux, rue de Séze, n° 10, en face de la Rotonde. On y trouvera une consommation de première qualité. (2550)

Pâte Pectorale au Salep.

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 513); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

AVIS. On trouvera chez le sieur CHARVIEUX, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon, un entrepôt de détail, et de gros, cours Bourbon, 36, de vins fins en bouteilles des côtes du Rhône, du Midi, de l'Ouest, du Beaujolais, de Bourgogne, d'Allemagne et d'Espagne véritables, et les spiritueux suivants :

Chartreuse naturelle blanche et verte, Elixir de la Chartreuse, Kirschwasser, Cognac superfin, Curaçao de Hollande, Anisette double de Bordeaux et Rhum vieux.

Il fournira les vins nécessaires à un repas ou soirée, s'engageant à reprendre les bouteilles non consommées.

Des échantillons des vins, des liqueurs, seront remis aux personnes qui feraient une certaine commande, pour être dégustés, analysés et confrontés avec les envois. (1404)

MÉDAILLE D'HONNEUR
de l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

à pelote mécanique, sans sous-cuisse, Approuvé par la Société de Médecine de Lyon,

et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (1406)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

PÂTE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.
Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Courcier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Planat, à Grenoble. (7269)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue de la Poulaille, 19.